

Comptes 2006

Bilan

Nos	Actif	2005	2006	Nos	Passif	2005	2006
1010	Poste	122.05	8'828.75	2001	Créanciers	1'388.60	-
1021	Banque (compte épargne)	31'335.75	24'873.85	2091	Passifs transitoires	-	-
1062	Impôt anticipé	1'151.85	2'202.70	2101	Capital de dotation	10'000.00	10'000.00
1131	Titres	216'417.00	216'417.00	2121	Fonds de réserve (*)	237'338.15	241'938.05
1591	Perte de l'exercice	-	-	2191	Bénéfice de l'exercice	299.90	384.25
Total de l'actif		249'026.65	252'322.30	Total du passif		249'026.65	252'322.30

Compte d'exploitation

Nos	Charges	2005	2006	Nos	Produits	2005	2006
4453	Frais bancaires & pertes s/cours	338.45	356.25	6650	Intérêts actifs, dividendes	3'290.90	3'002.45
4640	Participation "camp du Ceras"	3'000.00	3'000.00	6651	Produits des titres (paiements en capital)	442.50	837.60
4720	Taxes CCP	95.05	99.55				
4770	Honoraires	-	-				
4	Total des charges	3'433.50	3'455.80	6	Total des produits	3'733.40	3'840.05
Résultat de l'exercice		299.90	384.25				

(*) Le don reçu en 2005 est comptabilisé au 31.12.2005 dans le compte "2121 Fonds de réserve" pour un montant total de Fr. 150.--

(*) Les dons reçus en 2006 sont comptabilisés au 31.12.2006 dans le compte "2121 Fonds de réserve" pour un montant total de Fr. 4'300.--

FIDUHAL

Expert-comptable diplômé

Patrick Haldimann

Comptable contrôleur de gestion diplômé

Comptabilité
Gestion d'entreprise
Révision
Fiscalité

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION POUR L'EXERCICE 2006

CH-2300 La Chaux-de-Fonds
Av. Léopold-Robert 31

Tél. 032 914 46 14
Fax 032 914 46 36
TVA 247 993

au Conseil de fondation de la

Fondation Georges-Robert Gabus

La Chaux-de-Fonds

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En ma qualité d'organe de révision, j'ai vérifié la comptabilité et les comptes annuels de la Fondation Georges-Robert Gabus pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que ma mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. J'atteste que je remplis les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Ma révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. J'ai révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, j'ai apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. J'estime que ma révision constitue une base suffisante pour former mon opinion.

Selon mon appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Je recommande d'approuver les comptes annuels présentés.

La Chaux-de-Fonds, le 28 février 2007.

FIDUHAL

Patrick Haldimann
(réviseur responsable)

Annexe : Bilan au 31 décembre 2006
Compte d'exploitation de l'exercice 2006